

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 794 – Achat d'un nouveau camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles.

L'objet du règlement est d'autoriser l'achat d'un nouveau camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles et d'en répartir les coûts, par voie de taxation annuelle, suivant un règlement d'emprunt à cette fin.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 27 janvier 2022 et entre en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté à la mairie, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 1^{er} février 2022



Éric Gélinas
Directeur général et greffier-trésorier